

# Etréchy

ensemble et solidaires

ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

30 Grande rue, 91580 ETRECHY.

etrechy.ensol@free.fr

06-75-58-65-05

http://etrechy.ensol.free.fr/ /

Etréchy, le 26 mai 2010.

Dans le cadre de l'article 3 du règlement intérieur de notre Conseil municipal voté le 30 mars 2009, j'ai l'honneur, au nom du groupe ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES, de déposer ici les questions orales suivantes pour le Conseil municipal du 28 mai.

Michel GLEYZE./.

-=O=-

## QUESTIONS AU CONSEIL DU 28/05/2010.

### 1. Couloirs aériens.

La menace du déplacement d'un couloir aérien d'accès à Orly vers le Sud-Essonne se précise ! La conclusion favorable de l'enquête publique est un signe qui ne trompe pas et le report de sa mise en œuvre au printemps 2011 ne doit pas faire illusion...

Plus que jamais il est urgent de se mobiliser sur ce dossier et les élus présents [\*] à la réunion d'Etampes le 17 mai dernier l'ont bien compris, interpellant dans une déclaration commune le Préfet sur la nécessité d'une réelle concertation.

Le temps presse ! Chef-lieu de canton, siège de la communauté de communes et sans doute une des communes parmi les plus touchées par les nuisances liées à ce nouvel aménagement aérien, pourquoi sommes-nous absents de cette mobilisation ? Comment peut-on expliquer ce silence inquiétant ? Cela signifie-t-il que nous avons déjà renoncé à mener ce combat pourtant indispensable à la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie ?

\* : Boussaingault, Champion, Charron, Colombani, Crosnier, Girardeau, Echaroux, Legois, Parâtre, Perthuis, et Marlin.

### 2. L'eau du robinet.

Le 17 mai dernier, FR3 a diffusé à une heure de grande écoute un documentaire intéressant sur la qualité de l'eau du robinet en France et les risques pour la santé des usagers. Impossible sur certains aspects de ne pas faire le parallèle avec la situation que nous connaissons depuis des années à Etréchy. En attendant que la solution de l'interconnexion avec le Syndicat intercommunal des eaux du plateau de Beauce soit effective, ne serait-il pas judicieux d'améliorer au moins l'information de la population en cas de dépassement ponctuel des teneurs en pesticides et nitrates dans l'eau que la ville continue de distribuer actuellement après dérogations (les personnes âgées et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables) ?

### **3. Disparition des panneaux d'affichage pour les associations.**

Le respect de la liberté d'affichage obtenue en 1881 et enracinée dans notre tradition républicaine est bien un minimum. L'article L581-13 fait obligation aux Maires de faire aménager des emplacements réservés à "l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif" [\*]. Les conditions d'application de cet article (surface minimale, emplacement, etc.) sont fixées par décret du Conseil d'Etat en fonction du nombre d'habitants et de la superficie de la commune.

D'après notre calcul, il devrait donc y avoir 8m<sup>2</sup> d'affichage libre d'accès à Etréchy (qui pourraient être mis à profit pour annoncer aussi les réunions publiques). Afin d'éviter aussi l'affichage sauvage et le stationnement sous les panneaux lumineux, pouvez-vous nous indiquer quand la commune rétablira cette liberté ?

\* : Code de l'environnement, partie législative, livre V, prévention des pollutions, des risques et des nuisances, titre VIII. Protection du cadre de vie, chapitre Ier. 'Publicité, enseignes et préenseignes'.

### **4. Déchets verts.**

Afin de diminuer le volume d'enlèvement des déchets verts et leur transport, notre commune pourrait-elle mettre en oeuvre des démarches d'obtention de composteurs avec le Siredom et promouvoir l'information de la population à la technique du compostage ?

### **5. Défibrillateurs.**

A l'image de beaucoup d'entreprises qui se sont équipées ces dernières années en matériels de défibrillation, les collectivités territoriales à leur tour sont nombreuses à prendre l'initiative d'équiper les lieux publics et à assurer la formation de base indispensable. Quelle est la réflexion de la Municipalité sur ce sujet ? Envisage-t-elle d'acquérir ce genre d'appareil et dans quels délais ?